

Procès verbal du conseil communautaire du 28 janvier 2016

Lieu : RYE
Heure : 20H30

Convocation: 21/01/2016

Nombre de délégués en exercice : 52 Présents : 43 Votants : 46	L'an deux mille seize, le vingt huit décembre à 20h30, Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de Rye la présidence de Monsieur Jean-Louis MAITRE, Président.
--	---

DELEGUES PRESENTS (ayant voix délibérative) :

ARLAY : Dominique BAUDUIN ayant reçu pouvoir de Jean Luc URIET, Jean-Louis VAUCHEZ

BLETTERANS : François PERRODIN ayant reçu pouvoir de Christine PETITJEAN, Stéphane LAMBERGER ayant reçu pouvoir de Sylvie LEBRUN, Dominique MEAN,

BOIS DE GAND :

CHAMPROUGIER : Hervé GIMARET,

CHAPELLE VOLAND : Jacques ROBELEY, Sylvie BONNIN

CHAUMERGY : Gilles TSCHANZ

CHENE SEC :

CHEMENOT : Serge GREVY

COMMENAILLES : Jean Louis MAITRE, Nicole BURON

COSGES : Jean-Noël REBOUILLAT

DESNES : Bernard PEYRAUD

FONTAINEBRUX : Michel CHALUMEAU

FOULENAY : Michel CANNAZZARO,

FRANCHEVILLE : Patrice BONNOT

FROIDEVILLE : Alain PERNOT

LA CHASSAGNE : Jean-Louis TROSSAT

LA CHARME : Pierre Jean CORNU, suppléant

LA CHAUX EN BRESSE : Daniel BERNARD,

LARNAUD : Philippe ANTOINE, Jean-Claude FAUVEY

LES DEUX FAYS : Arnaud RICHARD

LES REPOTS :

LOMBARD : Sylvie FAUDOT

LE VILLEY : Michelle CHATELAIN

MANTRY:

NANCE: Bernard LONJARRET, Eric MONNIER

QUINTIGNY : Yves MOINE

RECANOZ : Dominique LADAM, suppléant

RELANS : Robert BAILLY

RUFFEY S/ SEILLE : Evelyne PETIT , Daniel URBAIN,

RYE : Françoise ARNAUD, suppléante

SELLIERES: Bernard JOLY, Suzanne CARE-BUISSON, Jocelyne KOENIG

SERGENAUX : Jean BACHELEY

SERGENON : Pascal CERESA

TOULOUSE LE CHATEAU : Marie Paule PONTHEUX

VERS SOUS SELLIERES :

VILLEVIEUX : Jean-Paul GAUTHIER, Jean-Louis MAGNIN

VINCENT : Arlette SAUGET

ABSENTS NON REPRESENTES : Emmanuel MURADORE, Pierre CHANOIS, Bruno GUICHARD, Didier JOUVENCEAU, René JEUNE, Jean Louis BRULEBOIS.

Secrétaire de séance : Marie Paule PONTHEUX

Le Président accueille les participants et notamment Mme BAUDUIN, Maire de la commune nouvelle d'Arlay. Il souhaite une bonne et heureuse année à l'ensemble des conseillers présents.

1. Approbation du PV du précédent conseil

Le Président explique que suite à des problèmes techniques, le compte rendu du dernier conseil a été envoyé aux élus trop tard pour être soumis à l'approbation du Conseil de ce soir. Son approbation sera proposée à un prochain conseil.

2. Arrêtés du Président et délibérations du Bureau

Il est présenté au Conseil la liste des arrêtés du Président et des délibérations du Bureau, à savoir :

- Un arrêté d'ouverture de la régie de recettes de Sellières,
- Une délibération du Bureau pour un avenant à la convention avec l'ALDESS (association locale de développement de l'économie sociale et solidaire) qui prolonge la durée d'exécution de la convention (animations sur la création/reprise d'entreprise, accompagnement des associations, etc). Le montant de la prestation reste inchangé.
- Un arrêté du Président pour l'attribution du marché énergie suite à la consultation menée avec le SIDEC : énergie et gaz pour les bâtiments des sites médiathèques (hors Commenailles) et des ALSH. Sont retenus GDF Suez pour le Gaz et ENI pour l'électricité.

3. ALSH Tarifs 2016

Il est proposé au Conseil de prendre une délibération fixant les tarifs des accueils de loisirs pour l'année 2016.

L'évolution des tarifs a été réalisée sur demande de la CAF sur les points suivants :

- Modification du montant des ressources plafond : on est aujourd'hui à 3500 € à la CCBR. Le plafond de la CAF est de 4800€. La Commission propose d'augmenter cette année à 4000 €.
- Modification du tarif pour les personnes extérieures. La CAF préconise une hausse de tarif uniforme dans la limite de 15%.

Délibération N°1/16

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider l'ouverture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur les sites de Commenailles, Bletterans, Sellières et Sergenaux pour les périodes des vacances scolaires 2016,
- De valider le principe d'une inscription à la journée pour les enfants de + 6 ans, avec au minimum 2 jours par semaine pour les sites de Sellières et Bletterans pour les vacances HIVER, PRINTEMPS et TOUSSAINT et une inscription à la semaine l'ETE,
- De valider le principe d'une inscription à la ½ journée ou à la journée pour les enfants de – 6 ans sur le site de Bletterans, à chaque vacance,
- De valider le principe d'une inscription à la journée pour les enfants de – 6 ans sur le site de Sellières, à chaque vacance,
- De valider le principe d'une inscription à la semaine sur les sites de Commenailles et Sergenaux,
- de recruter des animateurs selon le nombre d'enfants inscrits, sous la forme d'agents non titulaires contractuels assurant les fonctions d'animateur ou d'aide animateur pour une durée hebdomadaire de 35H, rémunérés par référence à l'indice brut 348,
- D'autoriser le Président et la Vice Présidente pour la signature de tout document afférant au fonctionnement des sites de l'accueil de loisirs,
- D'accepter de rembourser à la Commune de Bletterans les repas préparés par le restaurant scolaire, et la rémunération des agents communaux intervenus pour le bon fonctionnement du service,
- D'accepter de rembourser au Foyer-Logement ou à l'ADMR les repas préparés, en cas d'absence des agents du restaurant scolaire,
- D'accepter le paiement des repas au restaurant municipal de Lons le Saunier en cas de besoin,
- D'accepter de payer toutes autres prestations ou fournitures relatives au fonctionnement des sites facturées à la Communauté de Communes,
- De prendre en compte et appliquer le nouveau montant plancher de la CAF qui sera communiqué en janvier 2016,
- De fixer le montant plafond à 4 000 euros par mois (soit 48 000 € par an),
- D'accorder un tarif préférentiel aux Agents de la Communauté de Communes à hauteur de – 10 %,
- De faire bénéficier la commune de MONAY des tarifs « Territoire CCBR »
- De fixer et appliquer à compter du 1er janvier 2016 les taux d'effort suivants :

Allocataires CAF Non allocataires CAF	Taux d'effort		
	Nombre d'enfants à charge de la famille		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Enfant de la Communauté de Communes	0,040%	0,035%	0,030%
Enfant hors Communauté de Communes	0,046 %	0,040%	0,035%

- De fixer un prix de repas sur le site de Bletterans, à ajouter au tarif journalier :
 - 1,20 € de 0 à 1 499.99 € de revenus,
 - 3 € à partir de 1 500,00 € de revenus à 2 499.99 € de revenus
 - 5,10 € à partir de 2 500 € et au-delà

- De fixer le calcul des heures de facturation comme suit pour l'ensemble des sites :

Revenu mensuel x taux d'effort x heures de présence réelles+ prix du repas éventuel

- De facturer les absences non justifiées par un certificat médical comme suit :

Absence	BLETTERANS		SELLIERES	COMMENAILLES
	+6 ans	- 6 ans		
1 journée	8 h	8 h	8 h	8 h
½ journée	4 h	3 h	4 h	4 h

Vote : Unanimité.

4. Ecole de Musique Intercommunale renouvellement de la convention

Suite à la dissolution du SIVOS de Bletterans, la CBR a repris la compétence « Promotion, développement et structuration des pratiques musicales amateurs. » en 2012, et soutient notamment le fonctionnement de l'Ecole de Musique de Intercommunale. Il convient de renouveler la convention pluriannuelle pour une durée de 3 ans.

Les principaux points de cette convention portent sur :

- Une extension de l'activité de l'association sur l'ensemble du territoire intercommunal,
- Une participation de l'association à l'animation culturelle du territoire,
- Une subvention de 25 000 € par an de la CCBR,
- Une convention de 3 ans.

Délibération N°2/16

Suite à la modification des statuts effectuée le 14 juin dernier concernant l'article 3 « Promotion, développement et structuration des pratiques musicales amateurs. »,
Suite à l'arrêté n°2012285-0001 du 11 octobre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Bresse-Revermont,
Suite à la délibération du 16 mai 2013 validant la convention d'objectifs pluriannuelle pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2015

Il convient de renouveler la période de la convention pluriannuelle pour une durée de trois ans du 01/01/2016 au 31/12/2018.

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter :

- Le renouvellement de la convention d'objectifs jointe à la présente délibération et fixant les missions confiées à l'Ecole Intercommunale de Musique située à Bletterans, pour une période de trois ans à compter du 01/01/2016 au 31/12/2018
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

Débat : Il est demandé des exemples d'action prouvant l'extension du service et la participation de l'association à l'ensemble du territoire. Il est expliqué que nous avons demandé à l'association d'organiser des manifestations (concerts, auditions) sur l'ensemble du territoire, ce qui a été fait avec l'ouverture d'un site à Sellieres, la délocalisation des

auditions dans différentes communes alors qu'auparavant, ils travaillaient surtout sur le collège de Bletterans.

Il est demandé si la subvention va augmenter et impacter les communes, ce qui serait très difficile à comprendre pour les conseils municipaux.

Il est répondu que la subvention a été transférée via la CLECT et cette subvention se retrouve dans le transfert de charge. Ce transfert a été fait en 2012 selon le critère de population à l'époque. Le montant de subvention est aujourd'hui identique à la convention d'origine. Si jamais elle devait un jour augmenter, ce serait à la CCBR de le prendre en charge sans répercussion sur les communes.

Vote : Unanimité.

5. Acceptation du don du Syndicat d'initiative de Sellières

Information (rentre dans le cadre des délégations du Président).

Le Syndicat d'Initiatives de Sellières a souhaité reverser à la CCBR le solde de ses comptes soit 220€ environ. Le Président remercie le Syndicat d'Initiatives et sa Présidente pour ce don.

6. Médiathèque : Convention service civique

Michel CANNAZZARO rejoint la salle.

Le service civique est un engagement volontaire pour les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplômes, au service de l'intérêt général. Cette formule permet à des jeunes souvent en recherche de leur 1^{er} emploi, d'acquérir une expérience professionnelle et de parfaire leur formation.

Les volontaires s'engagent pour une période 6 mois à 1 an pour 24H hebdomadaires minimum. Ils sont rémunérés à hauteur de 573 € net par mois dont 106.31 € pris en charge par la collectivité. Le reste de l'indemnité est versé par l'Etat. Il sera proposé au Conseil d'agréer la CCBR pour recevoir des services civiques. Dans un 1^{er} temps, l'objectif est d'accueillir un jeune sur le service médiathèque.

Délibération N°3/16

Il sera proposé au Conseil communautaire :

- D'autoriser le Président à solliciter l'agrément de la CCBR pour l'accueil de volontaires en service civique,
- De recruter des volontaires dans le cadre de ce programme,
- De les rémunérer selon la réglementation en vigueur à hauteur de 7.43% de la rémunération mensuelle correspondant à indice brut 244 de la Fonction Publique, soit 106.31 € par mois,
- De leur faire bénéficier des prestations d'actions sociales de la CCBR (CNAS, arbre de Noël le cas échéant)
- De prendre en charge leurs frais de déplacement.

Débat : Il sera embauché un volontaire pour les 3 sites. Le temps de travail est compris entre 24H et 35H. Si jamais il trouve un travail pendant son temps d'embauche, il peut partir sans

préavis. Il s'agit de faire un test pour voir si ce système peut être étendu à d'autres services. On choisit les volontaires, ils ne sont pas affectés à un site particulier.

Vote : Unanimité.

7. Modificatif du Tableau des effectifs 2016

Il est proposé au Conseil de modifier le tableau des effectifs.

Avancement de grade et promotion interne

La pyramide des grades, validée par le Conseil, détermine, les conditions d'avancement et de promotion des agents de la collectivité.

Ainsi, conformément aux dispositions de la pyramide des grades, il est proposé au Conseil plusieurs avancements de grades pour des agents intercommunaux. Ces agents remplissent les conditions réglementaires d'avancement de grades ou ont passé un examen professionnel. Les avancements de grades sont proposés pour l'année 2016.

Dans le cadre du service partagé, l'avancement de grade des secrétaires de mairie est soumis à l'avis des maires.

Le tableau ci-dessous présente synthétiquement les postes concernés et le coût en point pour la collectivité. A noter, un point vaut 4.63 € brut.

Cat.	Ancien Grade	Tps Hebdo	Nouveau Grade	Tps Hebdo	Effet	Points *
B	Rédacteur	35	Rédacteur Principal 2 classe	35	01/01/16	0
B	Educatrice Jeunes Enfants	35	Educatrice Principale Jeunes Enfants	35	01/01/16	8
C	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	35	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	35	01/07/16	9
C	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	35	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	35	01/01/16	3
C	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	35	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	35	01/08/16	10
C	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	32	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	32	01/11/16	9
C	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	35	Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	35	01/01/16	13
A	Attaché Territorial	38	Attaché Principal	38	01/01/16	22

Emplois aidés pour faire face à une surcharge de travail

Par ailleurs, il est proposé au Conseil de recruter 2 emplois aidés, affectés respectivement :

- à l'accueil de la CCBR pour 20H par semaine, afin de résorber une surcharge de travail sur la partie finances et ressources humaines (suite à la dématérialisation de la comptabilité, et pour pouvoir permettre de former un agent permanent (13H) sur les 2 postes afin qu'elle puisse assurer les remplacements en cas d'absence),
- à la médiathèque pour 20H par semaine, afin de résorber une surcharge de travail dans le cadre de l'ouverture du site de Bletterans et de la préparation des documents. Le site de Sellières ayant ouvert, il monopolise un agent qui a donc quitté l'équipe qui fait le catalogage.

Ces emplois sont aidés à 70% par l'Etat.

Débat : Il est souligné que l'accueil est primordial dans les médiathèques et qu'il faut chercher quelqu'un qui a un bon niveau. Le Président propose au Maire de Bletterans de mutualiser les accueils mairie/CCBR.

Il est demandé quand est prévu la prochaine commission Personnel. Il est répondu qu'une Commission se tiendra avant le vote du budget.

Service médiathèque

Enfin, dans le cadre du projet médiathèque et conformément au projet de recrutement qui avait été établi, il est proposé d'augmenter le temps de travail de l'une des 3 médiathécaires de 33H à 35H.

Délibération N°4/16

Il sera proposé au Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Services de la Communauté de Communes :

- fermer un poste de rédacteur à 35H à compter du 01/01/2016 et d'ouvrir un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à 35H à compter du 01/01/2016,
- fermer un poste d'éducateur jeunes enfants à 35H à compter du 01/01/2016 et d'ouvrir un poste d'éducateur de jeunes enfants principal à 35H à compter du 01/01/2016,
- fermer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 32H à compter du 01/11/2016 et d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 32H à compter du 01/11/2016,
- fermer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 35H à compter du 01/01/2016 et d'ouvrir un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à 35H à compter du 01/01/2016,
- fermer un poste d'attaché territorial à 38H à compter du 01/01/2016 et d'ouvrir un poste d'attaché principal à 38H à compter du 01/01/2016.
- fermer d'un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à 33H à compter du 01/02/2016 et ouverture d'un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à 35H à compter du 01/02/2016. (unanimité)

Pour les secrétaires de Mairie :

- fermer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 35H à compter du 01/07/2016 et d'ouvrir un poste de d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 35H à compter du 01/07/2016,
- fermer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 35H à compter du 01/01/2016 et d'ouvrir un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à 35H à compter du 01/01/2016,
- fermer d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 35H à compter du 01/08/2016 et ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 35H à compter du 01/08/2016.

Les emplois aidés :

- autoriser le Président à recruter 2 agents en emplois aidés (CAE/CUI) à 20H par semaine à compter du 1^{er} février 2016.

Vote : 45 POUR, 1 ABSTENTION (JL MAGNIN)

8. Accompagnement des créations d'entreprises – Jura initiatives

La CCBR a un partenariat avec Jura Initiatives qui assure l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises. Il est proposé au Conseil de valider le paiement des dossiers d'accompagnement 2015 (5 dossiers) et de fixer les objectifs 2016.

Dossiers aidés :

- Sylvie GUILLAUME/Bletterans/ Bijouterie/ 15 000 € de prêt d'honneur
- Rémy LAMARD/ Chapelle Voland/ Terrassement/ 6 000 € de prêt d'honneur
- Sandrine CARTALIER/ Bletterans/ architecte/ 10 000 € de prêt d'honneur
- Yacine LARIBI et Loïc GUILLEMIN/Villevieux/ boucheries, charcuteries/ 6 000 € de prêt d'honneur
- Julie TROSSAT/ Bletterans/ micro-crèche/ 6 000 € de prêt d'honneur

Délibération N°5/16

Il est proposé au Conseil Communautaire de confier l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises de notre territoire à Jura Initiatives. Pour l'année 2015, cet accompagnement concerne 5 dossiers.

Aussi il est proposé :

- D'accepter le paiement de la facture d'Initiatives Jura pour l'accompagnement de 5 porteurs de projets sur l'année 2015, pour un montant de 2625 €,
- De mandater Initiatives Jura pour l'accompagnement des porteurs de projets de reprise/création d'entreprises en 2016 dans la limite de 7 dossiers annuels.

Débat : Il est demandé si on ne pourrait pas utiliser l'architecte de Bletterans et la faire travailler à la CCBR. Il est répondu que c'est un bon moyen de les aider et que nous l'avons déjà fait travailler sur les calendriers ADAP.

Il est demandé à qui sont accordés les prêts d'honneur. Il est expliqué que les prêts sont accordés aux créateurs d'entreprises. La porte d'entrée unique est l'ALDESS qui les oriente ensuite vers les interlocuteurs les plus pertinents.

Vote : Unanimité.

9. Annulation de titres : Loyers base de Desnes

Délibération N°6/16

La collectivité a pris une décision modificative en décembre 2012 en émettant des titres de recettes correspondant aux loyers fixés lors de la signature du bail emphytéotique qui nous lie à WAKOA, et à CAP REAL SARL. Passé ce délai, les Titres de Recettes pouvaient être considérés comme nuls et nonavenus.

Une provision pour loyer impayés a donc été faite sur le budget 2012. Le TP a inscrit au compte 4911 la somme de 107 031.81€.

Suite à la délibération n°63/15 relative au nouveau compromis de vente, compromis signé le deux décembre 2015 entre la collectivité et Cap Real,

Il est proposé au Conseil d'annuler les titres émis à l'encontre de la société Cap Real à savoir :

- Titre du 12/11/2012, bordereau 8, pièce n°17, pour 1 531.81 € HT,
- Titre du 12/11/2012, bordereau 9, pièce n°18, pour 25 000 € HT,
- Titre du 12/11/2012, bordereau 9, pièce n°19, pour 29 000 € HT,
- Titre du 12/11/2012, bordereau 9, pièce n°20, pour 33 000 € HT,
- Titre du 12/11/2012, bordereau 9, pièce n°21, pour 18 500 € HT,
- Soit un total de 107 031.81 € HT.

Débat : En décembre 2012 il avait été décidé pour accélérer le processus avec le promoteur Cap Real d'émettre des titres de recettes correspondant aux loyers jamais payés par la société dans le cadre du bail emphytéotique. Il s'agissait de mettre une pression financière sur le promoteur. Aujourd'hui, cela a permis de signer une promesse de vente et de lancer un permis d'aménager.

Est-ce qu'il est possible de revenir en arrière pour le promoteur ? Il est répondu que ce serait étonnant vu les fonds qu'il a investis dans le projet. La promesse de vente qui a été signée efface ce qui a été fait avant. Si jamais il ne respecte pas les délais, la promesse de vente tombe.

Vote : Unanimité.

10. Débat d'Orientation Budgétaire

Dans le cadre de la préparation du budget 2016, un débat d'orientation budgétaire est organisé. Les comptes administratifs prévisionnels par budget sont joints à l'envoi. Attention, ces comptes pourront être modifiés car nous sommes en l'attente des comptes de gestion.

Le Président rappelle que nous faisons depuis le début un débat d'orientation budgétaire à la CCBR alors même que la loi ne nous y oblige pas. Le Président précise que ce temps d'échange est primordial afin que chacun soit bien informé en vue du vote du budget. Le débat d'orientation budgétaire est un exercice qui permet de manier des grandes masses budgétaires. Les recettes sont minorées et les dépenses majorées afin de limiter les erreurs.

Le document de présentation sera envoyé par mail à l'issue de la réunion.

Débat :

Il est souligné que le Boucher de Ruffey est très en retard dans le paiement de ses loyers. Le Président a fait un courrier en ce sens. Il a été aussi demandé à la Trésorière de nous informer plus rapidement des cas d'impayés. Si jamais le locataire ne réagit pas favorablement à ce courrier, il sera invité à nous rencontrer.

Il est demandé quand sera facturé le loyer du boucher de Commenailles. Il est répondu que pour faire le bail, nous devons joindre obligatoirement des attestations d'achèvements, un

DPE... Nous sommes dans l'attente de ces documents. Dès que nous pourrons rédiger le bail, nous éditerons les loyers à compter du 1^{er} octobre 2015.

Le montant du FPIC (le fonds de péréquation intercommunal et communal a pour objectif de redistribuer les richesses entre territoires « riches » et territoires « pauvres ») est revu à la baisse. Si nous sommes toujours considérés comme un territoire « pauvre », notre effort fiscal est inférieur à 1. En d'autres termes, nos impôts sont plus bas que la moyenne. Nous perdons donc notre éligibilité au FPIC.

Le débat est lancé sur la possibilité d'augmenter les impôts. C'est la 3^{ème} année que nos ressources diminuent. Jusqu'alors nous avons absorbé les baisses de dotation sans toucher à la fiscalité en agissant sur la réduction des dépenses de fonctionnement. Aujourd'hui nous n'avons plus de marge sur celles-ci.

Une augmentation de 5% des taxes correspond à 96 000 € et permettrait de couvrir les 90 000€ correspondant au baisse de dotations et FPIC pour l'année 2016.

Le Président souligne qu'aujourd'hui, les compétences des CC augmentent. Si elles sont compensées dans un 1^{er} temps, leur évolution est à la charge de la CC. Il serait nécessaire d'écrire un pacte fiscal entre les communes et la CCBR afin de coordonner la politique fiscale sur le territoire.

Suite à notre rencontre avec le Trésorier, ce dernier a souligné que la CCBR avait une gestion saine et un endettement maîtrisé.

Nous avons absorbé déjà 100 000 € de baisse sans toucher à la fiscalité. Hélas, l'exercice a ses limites.

Il est demandé si on peut augmenter une seule taxe au niveau communautaire. Il est répondu que nous pouvons augmenter une seule taxe. Notre marge de manœuvre est faible sur la CFE. Cela touche 700 entreprises environ mais le produit est peu important.

Il est dit que vu la période aujourd'hui ce n'est pas concevable d'augmenter les impôts.

Il est demandé s'il est bien nécessaire de changer l'épaveuse. Aujourd'hui, si on ne change pas de machine, nous aurons des frais de réparation importants.

Il est souligné que même si l'augmentation est faible, pour les habitants, cela reste une augmentation.

Il est répondu que cette augmentation, il faudra l'assumer ensemble. Il est demandé si nous ne pouvons pas réduire l'investissement. Il est répondu qu'il faut regarder cela avec beaucoup d'attention car même si c'est un des leviers, nous ne faisons que repousser la nécessité d'investir. Les investissements dynamisent aussi l'économie locale. Il faut trouver le juste équilibre et faire attention à ne pas tout réduire.

Il est noté que la population locale est une population de retraités qui n'a pas beaucoup d'argent et pour laquelle il faut veiller à ne pas trop augmenter les charges.

Il est demandé si en augmentant les impôts de 1% nous arrivons à obtenir un effort fiscal de 1% qui nous permettrait de récupérer le FPIC. Nous avons posé la question au Trésor Public qui ne nous a pas encore répondu.

Le Président remercie les services et la Vice Présidente qui se sont fortement impliqués dans la préparation de ce débat d'orientation budgétaire.

11. Dossier subvention DETR et soutien à l'investissement public local

Il est proposé au Conseil de solliciter les subventions possibles auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2016 dont les dossiers sont à déposer le 12 février et dans le cadre du plan de soutien à l'investissement public local (fonds exceptionnel qui vient en 2016 abonder la DETR).

Délibération N°7/16

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Président, pour les projets suivants :

- à **solliciter toutes subventions**, notamment la subvention DETR ainsi que le plan de soutien à l'investissement local.

Il est proposé au Conseil de :

- adopter les opérations suivantes et à arrêter les modalités de financement,
- approuver le plan de financement prévisionnel,
- s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Maison de santé pluridisciplinaire

L'extension de la Maison de santé pluridisciplinaire de Bletterans est un projet structurant en matière de maintien et de développement de l'offre médicale en milieu rural.

Il est proposé au Conseil de valider un montant de travaux estimé à :

- Achat de foncier – 100 000 €
- Etudes – 114 000 €
- Taxes et redevances – 4000 €
- Travaux – 780 000 €
- Frais d'ingénierie – assistance à maîtrise d'ouvrage – 40 000 €
- Frais annexes – 104 000 €

Total : 1 142 000 € HT.

Il est proposé au Conseil de valider le plan de financement suivant :

- **DETR de 456 800 € (40%),**

- Région (Pays) : 135 000 €
- FEADER (Europe) : 171 300 €
- Autofinancement : 378 900 €

Ouvrages d'art

La CCBR souhaite procéder à la réfection de trois ouvrages d'art sur son territoire.

Villevieux

Le pont Sainte Marguerite, à Villevieux, pour un coût estimé à **66 289.85 € HT**,

Montant sollicité au titre de la DETR et/ du plan de soutien à l'investissement : **26 515.94 €**.

Desnes

Le pont des Chanerons, à Desnes, pour un coût estimé à **39 391.55 € HT**.

Montant sollicité au titre de la DETR et/ du plan de soutien à l'investissement : **15 756.62 €**.

Ruffey sur Seille

Le pont Grange de paille, à Ruffey sur Seille, pour un coût estimé à **174 814.75 € HT**.
Le Pont de Ruffey menace de s'effondrer. Par mesure de sécurité, la route est fermée à circulation depuis un an.

Il est donc sollicité une subvention à hauteur de 80% au titre des travaux urgent de sécurité, soit un montant de **139 851.80 €**.

Accessibilité de la médiathèque de Commenailles

Un AD'AP a été réalisé pour la médiathèque de Commenailles. Il met en évidence certains points à améliorer, dont le traitement du parking en enrobé.

Cette dépense est estimée à **17 770.86 € HT**.

Au titre de l'opération prioritaire « accessibilité » de la DETR, la CCBR sollicite une subvention de 40 % de cette somme, soit **7 108.34 €**.

Accessibilité de la maison des étangs : gîte de groupe

Un AD'AP a été réalisé pour le gîte de groupe de la maison des étangs. Il met en évidence certains points à améliorer, dont l'accès au bâtiment par l'extérieur en créant une surface en enrobé de 40m².

Cette dépense est estimée à 3 120 € HT.

Au titre de l'opération prioritaire « accessibilité » de la DETR, la CCBR sollicite une subvention de 40 % de cette somme, soit 1 248 €.

Construction d'une boulangerie à Chaumergy :

La boulangerie de Chaumergy ne répond pas aux normes d'hygiène et de sécurité. Les travaux nécessaires ne sont pas possibles dans les locaux actuels.

Aussi, afin de conserver ce commerce sur ce territoire communal, la CCBR souhaite faire construire une nouvelle boulangerie sur un emplacement nouveau.

Ces travaux sont estimés à 327 061 €HT.

A ce titre, la CCBR demande une subvention de la DETR (projets à vocation économique), ou du plan de soutien à l'investissement public à hauteur de 35% du montant HT, soit **114 471.35 €**.

Aménagement paysager du site de Desnes

Suite à la signature du compromis de vente avec la SARL CAP REAL le 2 décembre 2015, le projet à vocation économique du porteur privé va entrer en phase opérationnelle. Afin de répondre à nos propres objectifs économiques sur ce site, la collectivité compte aménager les parcelles de la plage afin de rendre le site accessible à l'usager.

Le projet proposé concerne une étude de faisabilité ainsi que l'aménagement paysager des parcelles n°57 à n°69 soit plus de 1 ha.

L'étude de faisabilité a été estimée à **9 850 € HT**.

Aussi, la CCBR sollicite une subvention au titre de la DETR (axe étude de faisabilité), ou du plan de soutien à l'investissement public local à hauteur de 80% soit **7 880 €**.

L'aménagement paysager a été estimé à **167 400 HT**.

D'autre part et concernant l'aménagement paysager, la CCBR sollicite une subvention DETR ou du plan de soutien à l'investissement public local à hauteur de 35% soit **58 590 €**.

Borne camping cariste

La collectivité souhaite répondre à un besoin des campings caristes en matière de borne de vidange des eaux usées et remplissage en eau claire du véhicule. Il y a une carence du secteur privé sur ce service pouvant être apporté à une clientèle touristique de plus en plus nombreuse sur le territoire.

Au regard du schéma d'implantation qui sera réalisé, la collectivité estime à **17 208.70 € HT** l'installation de la borne et le terrassement.

Aussi, la CCBR sollicite une subvention au titre de la DETR (axe projets à vocation économique), ou du plan de soutien à l'investissement public local à hauteur de 35% soit **4 273 €**.

Débat : Il est souligné qu'il y avait un devis sur le pont de Villevieux fait par la commune. Le budget était nettement inférieur. Il y a une différence sur le fait de demander un devis et la stratégie de la CCBR de passer par un maître d'œuvre. Ce dernier garantit la pérennité du pont et une technique très particulière notamment en ce qui concerne les ouvrages d'art.

Vote : Unanimité.

12. Schéma de Mutualisation des Services

Délibération N°7/16

Il est proposé au Conseil d'adopter le schéma de mutualisation des services tels que débattu lors du Conseil du 10 décembre dernier.

Il s'agit d'une obligation légale. Le schéma doit être présenté tous les ans au moment du DOB. Le schéma de mutualisation n'est pas prescriptif, il est incitatif.

Vote : Unanimité.

13. Questions diverses

- Etude scolaire et périscolaire

Il manque des données au Bureau d'études afin sur les charges scolaires et périscolaires. Un mail sera envoyé aux communes concernées.

- Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille

Le Président accueille Dominique BAUDUIN, maire de la commune nouvelle d'Arlay qui nous a rejoint.

Le Président expose le résultat du groupe de travail entre la CC des Coteaux de la Haute Seille et la CCBR. Il souligne la qualité du travail réalisé par Eddy Lacroix, conseiller communautaire de la CCCHS. La présentation sera transmise aux membres du Conseil. Il est rappelé que la CCCHS ne remplit pas les critères de population pour perdurer en l'état. Plusieurs options s'offrent à elle :

- Une fusion avec ECLA (Lons)
- Une fusion avec le Comté de Grimont (Poligny)/Arbois/Salins
- Une fusion avec la CCBR
- La dissolution et l'éclatement de la CC.

A la suite de cette proposition le Président pose au conseil communautaire la question suivante : êtes-vous favorable à ce que nous continuions les travaux avec la CC des Coteaux de la Haute Seille en vu d'une fusion avec celle-ci. Il demande un vote sur cette proposition. Vote à l'unanimité

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 23H30.

Le Président

Jean Louis MAITRE